

Les documents CESS ne sont pas prêts

Problème informatique : certains rhétos de 2016-2017 n'auront pas à temps leur CESS, sésame pour s'inscrire aux examens dans le supérieur.

● **Alain WOLWERTZ**

C'est un petit tracassé, un coup de stress supplémentaire dont les étudiants universitaires et de l'enseignement supérieur se seraient bien passés : certains d'entre eux n'auront pas dans les temps le document attestant de leur obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

L'an dernier, à l'issue de leur année de rhéto et des épreuves certificatives externes, les élèves avaient reçu une attestation provisoire mais, maintenant, c'est le document officiel qui leur est indispensable pour pouvoir s'inscrire à leur session de juin dans le supérieur.

Seul l'enseignement officiel est touché

Mais cette attestation ne pourra donc être délivrée dans les temps à tous les élèves, confirmait-on hier à la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB).

En cause : un retard pris dans la migration vers un nouveau système informatique chez ET-

NIC, l'organisme public qui gère les services informatiques et de communication de la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'opération de préparation et de communication de ces certificats CESS doit donc actuellement se faire de façon manuelle, ce qui a entraîné un retard qui ne se résorbera pas avant la fin juin. Or, c'est à cette source que l'administration de l'enseignement officiel vient puiser les précieuses attestations.

Le problème ne concerne toutefois que les élèves issus de l'enseignement officiel. Les autres réseaux d'enseignement gèrent cette question de leur côté et n'ont pas connu de problème. Pour les écoles qui ne sont pas directement gérées par

la Fédération Wallonie Bruxelles, les documents attestant de la réussite du CESS sont donc disponibles, voire même déjà délivrés depuis plus d'un mois aux rhétos de l'année scolaire 2017-2018.

Et si certains d'élèves de l'enseignement libre qui attendent encore leur attestation sont signalés, il s'agit là de problèmes plus ponctuels, dit-on au cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Christine Schyns. « *Mais le retard plus généralisé ne*

concerne bien que l'officiel », assure-t-on chez la ministre. Où on précise toutefois que cette péripétie informatique ne remet évidemment pas en cause le passage d'examens des élèves qui n'auront pas eu leur document dans les temps.

Une attestation provisoire délivrée par l'école secondaire devrait suffire si l'établissement supérieur ou l'université ne sont pas tatillons. Dans le cas contraire, l'étudiant peut aussi s'adresser à l'administration de l'Enseignement qui réglera le problème en contactant directement son établissement d'études supérieures. ■